



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.**

**Le préfet de la région Bretagne  
préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Vu** Le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-1 et L. 212-4, et R. 212-29 à R. 212-34 ;

**Vu** Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé par la préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne le 18 mars 2022 ;

**Vu** L'arrêté de préfectoral du 26 septembre 2003, modifié par l'arrêté du 3 juin 2014, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;

**Vu** L'arrêté préfectoral du 23 mai 2023 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne;

**Vu** Le courrier de l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** La proposition de la Société Publique Locale Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023.

Sur proposition du sous-préfet de Saint-Malo :

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne du 23 mai 2023 est modifié comme suit :

**2) COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES :**

Représentant de la Société Publique Locale Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel, Madame Pascale Choleau, Directrice du Pôle Attractivité et Développement Tourisme de Loisirs, Esplanade Saint-Vincent, 35 400 Saint-Malo en remplacement de l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le sous-préfet de Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture l'Ille-et-Vilaine et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Fait à Rennes, le

**13 DEC. 2023**

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
\*Pierre LARREY